

Première inscription au SIVURIC ou Actualisation

Documents 1 et 2 à retourner à la cuisine intercommunale SIVURIC, accompagnés des pièces justificatives pour le calcul du tarif (cf page 3)
6 rue Jacques Dubois – 29460 DAOULAS Tél 02.98.25.80.00 par mail : contact@sivuric.fr ou via notre site internet : <https://sivuric.wixsite.com/sivuric>

École :			
Représentant légal	Nom, Prénom père.....		
	Date & lieu de naissance		
	Nom, Prénom mère.....		
	Date & lieu de naissance :.....		
	<input type="checkbox"/> Famille recomposée (POUR LA FACTURATION, UN DOSSIER D'INSCRIPTION PAR FAMILLE EST NECESSAIRE), <input type="checkbox"/> Famille d'accueil (UN TARIF SPÉCIFIQUE EST APPLIQUÉ AUX FAMILLES ACCUEILLANT DES ENFANTS. RENSEIGNEMENTS AU SECRÉTARIAT).		
Adresse ☎ @			
École :			
	Nom & Prénom de l'enfant	Date de naissance	Classe
1 ^{ER} enfant			
2 ^{ème} enfant			
3 ^{ème} enfant			
Date & signature(s) :			

La cuisine intercommunale est gérée par le SIVURIC, prépare et livre les repas en liaison chaude de 10 écoles des communes adhérentes : Daoulas, Dirinon, Le Faou, L'Hôpital-Camfrout, Logonna-Daoulas, Loperhet et Saint-Urbain.

Le Sivuric assure la facturation selon le pointage effectué par les communes, celles-ci assurant l'accompagnement des repas des enfants pendant la pause méridienne.

L'équipe du SIVURIC s'efforce de proposer aux enfants des repas de qualité, en respectant les recommandations nationales en matière d'hygiène, d'empreinte écologique (approvisionnements bio, locaux) et d'équilibre alimentaire (respect du PNNS : plan national de nutrition santé).

Une commission restauration se réunit deux fois par an. Elle se compose de représentants des parents, des mairies, du personnel des offices, de l'équipe éducative ainsi que du SIVURIC.

QUOTIENT FAMILIAL	TARIFS 2021 TTC
QF 1 ≤ 399	1.32 €
400 < QF 2 ≤ 649	2.34 €
650 < QF 3 ≤ 799	2.87 €
800 < QF 4 ≤ 999	3.24 €
1 000 < QF 5 ≤ 1 199	3.61 €
1 200 < QF 6 ≤ 1 399	4.03 €
1 400 < QF 7	4.19 €
Repas non commandé la veille	5.24 €
Enfants HORS SIVURIC	5.24 €

→ Les tarifs sont revus tous les ans par le Comité Syndical.

Je souhaite bénéficier des tarifs liés à mon quotient familial et j'habite une commune adhérente au Sivuric (Daoulas, Dirinon, Le Faou, L'Hôpital-Camfrout, Logonna-Daoulas, Loperhet et Saint-Urbain) :

 Chaque début d'année civile les documents actualisés seront à remettre au Sivuric (QF de janvier).

Quelle est votre situation ?

- Vous êtes allocataires CAF :

Il conviendra de transmettre **votre dernière attestation de quotient familial CAF**, celui-ci sera à **actualiser en janvier de chaque année** et à chaque changement de situation en cours d'année (naissance, chômage, séparation...).

- Vous n'êtes pas allocataires CAF mais êtes affiliés à une autre caisse (MSA...) :

Le calcul de votre quotient familial se fait à partir de **vos avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019 et de votre attestation d'allocation à demander à votre caisse**. Le SIVURIC calculera votre quotient familial selon le mode de calcul de la CAF.

- Vous ne bénéficiez pas d'allocations familiales :

Le calcul de votre quotient familial se fait à partir de **vos avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019**. Le SIVURIC calculera votre quotient familial selon le même mode de calcul sans les prestations familiales.

 **En l'absence des documents justificatifs ou si vous n'habitez pas une commune adhérente au Sivuric, le tarif QF7 sera appliqué automatiquement.**

Modalités de commandes des repas cantine

Inscription : Il est indispensable d'inscrire vos enfants au minimum la veille au matin.

Pour cela, vous pouvez inscrire vos enfants au restaurant scolaire auprès de l'école à l'année, au mois ou au jour.

→ Renseignez-vous auprès de votre commune.

Nathalie ABIVEN, Présidente du Sivuric.